

**Bureau du 25 février 2008**

**Décision n° B-2008-6097**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une partie du tènement industriel appartenant à la SCI du Roulet et situé 49, rue de Verdun**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage l'acquisition d'une partie du tènement industriel situé 49, rue de Verdun à Villeurbanne, appartenant à la SCI du Roulet, afin de constituer une réserve foncière en vue de la mise en œuvre du projet urbain sur le quartier Saint Jean à Villeurbanne.

Il s'agit :

- de trois bâtiments industriels mitoyens, représentant une superficie totale de 980 mètres carrés, cédés occupés,
- d'un appentis ouvert, représentant une superficie de 160 mètres carrés, libre de toute occupation ou location,
- d'un bâtiment de deux niveaux sur sous-sol, à usage de bureaux, représentant une superficie de 322 mètres carrés, libre de toute occupation ou location ainsi qu'une partie de la parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 39 de la section AN pour 2 385 mètres carrés environ.

La partie sud du tènement comprenant des locaux à usage industriel ainsi qu'un ancien poste de distribution de gazole reste la propriété de la SCI du Roulet.

Un document d'arpentage de division déterminera la superficie exacte de la parcelle à acquérir par la Communauté urbaine.

Enfin, pour desservir le terrain restant appartenir à la SCI du Roulet, la Communauté urbaine concèdera ainsi une servitude de passage perpétuelle qui s'exercera au moyen de la voirie existante sur le terrain objet de la présente acquisition.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce tènement industriel serait acquis au prix de 750 000 €, locaux cédés partiellement occupés admis par les services de France domaine plus une commission de transaction de 62 790 € TTC, soit un total de 812 790 € ;

Vu ledit compromis ;

### **DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une partie du tènement industriel appartenant à la SCI du Roulet et situé 49, rue de Verdun à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1209 le 21 janvier 2008 pour la somme de 8 200 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération n° 1209 pour un montant de 750 000 € pour l'acquisition plus une commission de transaction de 62 790 € TTC, soit un total de 812 790 € TTC, de 10 000 € pour les frais d'actes notariés et de 200 € pour les frais de géomètre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,